

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/254 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES SUR LES ROUTES NATIONALES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2011

L'An deux mille onze et le vingt-huit octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoite, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à M. LUCIANI Xavier
Mme BARTOLI Marie-France à M. ORSINI Antoine
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CASTELLANI Michel à M. SIMEONI Gilles
M. CASTELLI Yannick à M. BASTELICA Etienne
M. CHAUBON Pierre à Mme MARTELLI Benoite
Mme GIOVANNINI Fabienne à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme HOUEMER Marie-Paule à M. MOSCONI François
Mme NATALI Anne-Marie à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. NICOLAI Marc-Antoine à M. FEDERICI Balthazar
M. ORSUCCI Jean-Charles à Mme FERRI-PISANI Rosy
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. SINDALI Antoine à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme SCIARETTI Véronique
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine, NATALI Anne-Marie, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- VU** la délibération n° 07/166 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2007 autorisant la signature du marché n° 255-07 relatif aux travaux topographiques sur les routes nationales du département de la Haute-Corse (3 lots),
- VU** le marché n° 255-07 relatif aux travaux topographiques sur la voie nouvelle Borgo/Vescovato approuvé le 29 mars 2007,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE l'avenant n° 1 portant transfert au cabinet SIBELLA et Associés des droits et obligations du cabinet BARNAY dans le cadre de l'accord-cadre n° 255-07 passé avec la SARL Cabinet BARNAY pour les travaux topographiques sur les routes nationales du département de la Haute-Corse.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le présent avenant.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 octobre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Avenant n° 1 à l'accord cadre n° 255-07 relatif aux travaux topographiques sur les routes nationales du département de la Haute-Corse

Le présent rapport de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse a pour objet de présenter l'avenant n° 1 pour l'accord-cadre relatif aux travaux topographiques sur les routes nationales du département de la Haute-Corse passé avec la SARL Cabinet Barnay suite à une vente de la totalité de la clientèle, des bénéfiques et des matériels et mobiliers servant à l'exploitation de son cabinet au Cabinet SIBELLA et associés.

1 - PRINCIPALES DISPOSITIONS DU MARCHE

L'accord cadre relatif aux travaux topographique sur les routes nationales du département de la Haute-Corse a été signé le 5 octobre 2007 pour un montant minimum de 50 000 € TTC et maximum de 200 000 € TTC.

Le titulaire du marché est la SARL Cabinet BARNAY.

2 - OBJET DE L'AVENANT N° 1

Le présent avenant porte sur une demande de transfert des droits et obligations au titre du marché susvisé en vue de la poursuite de son exécution par le cabinet SIBELLA et Associés.

En effet par acte notarié en date du 30 juin 2011, le cabinet Barnay représenté par Monsieur Barnay a vendu la totalité de la clientèle, des bénéfiques et des matériels et mobiliers servant à l'exploitation de son cabinet au cabinet SIBELLA et Associés représenté par monsieur SIBELLA.

3 - CONCLUSION

En conséquence, je vous propose de m'autoriser à signer et exécuter l'avenant n° 1 relatif à l'accord cadre n° 255-07 passé avec la SARL Cabinet BARNAY, pour les prestations de travaux topographiques sur les routes nationales du département de la Haute-Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.